Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP Sécurité, veuillez visiter :
cap-securite.fr/annales-sujets-et-corriges

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

AGENT DE SÉCURITÉ

SESSION 2026

ÉPREUVE EG1 : FRANÇAIS, HISTOIRE-GÉOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

efficient : 3 pour l'épreuve EG1, qui comprend également le français Durée : 2 heu

Le candidat présente la liste des six documents qu'il a choisis. Les documents du dossier sont mis à disposition pour l'interrogation. Le document réponse est un support de préparation orale et n'est pas remis au jury.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : HISTOIRE : L'affirmation démocratique depuis la Révolution française (9 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : GÉOGRAPHIE : Espaces urbains et dynamiques territoriales (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE : Égalité, liberté et responsabilité (4 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2, DT 3)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 5 pages numérotées de 1/5 à 5/5.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'INTERROGATION ORALE : CENTRE D'EXAMEN, FRANCE

Cette interrogation orale relève de l'épreuve EG1. Le candidat présente la liste des six documents qu'il a choisis et tire au sort un thème d'histoire, de géographie ou d'enseignement moral et civique. Il dispose de cinq minutes pour préparer son intervention, puis présente et échange avec l'examinateur pendant dix minutes. Pour un thème d'histoire ou de géographie, le candidat explique le sens global du document, son intérêt et ses limites, en mobilisant des connaissances et des repères adaptés. Pour un thème d'EMC, il construit une argumentation et explicite les principes et valeurs de la République concernés. Le barème ci-dessous présente les trois domaines possibles et totalise 20 points : seul le thème tiré au sort est traité oralement. Le DR 1 est un support de préparation, non remis au jury.

PARTIE 1 : HISTOIRE : L'affirmation démocratique depuis la Révolution française (9 points)

Analyser et contextualiser une source historique

Thème proposé au tirage au sort. Appuyez-vous sur le DT 1. Présentez le document, situez-le dans son contexte historique, expliquez son sens et confrontez son contenu aux connaissances du programme. Appréciez son intérêt et ses limites.

1.1 (3 points) Identifiez la nature, la date et l'auteur collectif du document. Situez-le dans le contexte de la Révolution française.

1.2 (3 points) Expliquez le sens de l'extrait et montrez en quoi il affirme un principe démocratique nouveau. Appuyez votre réponse sur le texte et sur vos connaissances.

1.3 (3 points) Présentez l'intérêt de cette source pour l'historien et une limite de ce qu'elle permet d'affirmer. Vous pouvez notamment distinguer les principes proclamés de leur application dans la société de l'époque.

PARTIE 2 : GÉOGRAPHIE : Espaces urbains et dynamiques territoriales (7 points)

Décrire une évolution territoriale et en discuter l'interprétation

Thème proposé au tirage au sort. Appuyez-vous sur le tableau du DT 2. Présentez les données, décrivez l'évolution observée et mobilisez les notions de métropole, de concentration et de dynamiques urbaines avec discernement.

2.1 (2 points) Indiquez ce que mesure le tableau, quels territoires et quelles années sont comparés, et nommez la source des données.

2.2 (3 points) Décrivez l'évolution de la population municipale de Paris entre les deux millésimes. Calculez l'écart en habitants, puis proposez une interprétation géographique prudente de cette évolution.

2.3 (2 points) Expliquez une limite de ce tableau pour comprendre les dynamiques de l'ensemble de l'aire urbaine parisienne et indiquez une donnée complémentaire qui serait utile.

PARTIE 3 : ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE : Égalité, liberté et responsabilité (4 points)

Construire une argumentation à partir d'une situation civique

Thème proposé au tirage au sort. À partir de la situation du DT 3, construisez une réponse argumentée. Distinguez les faits, les principes applicables et les actions possibles dans le cadre des responsabilités d'un agent de sécurité.

3.1 (1 point) Identifiez le problème civique posé par la situation et le principe ou la valeur de la République principalement concerné.

3.2 (2 points) Proposez une conduite adaptée et justifiez-la en mobilisant les principes d'égalité, de respect des personnes et de laïcité. Expliquez pourquoi une décision ne peut pas être fondée sur une appartenance religieuse supposée.

3.3 (1 point) Indiquez à qui l'agent peut rendre compte de la situation et expliquez l'intérêt d'une réponse respectueuse des droits de chacun.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN, 26 AOÛT 1789

Extrait authentique : « Article 1er. Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune. »

Source : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, adoptée par l'Assemblée nationale constituante le 26 août 1789. Le texte est un document politique et juridique de la Révolution française.

DT 2 : POPULATION MUNICIPALE DE LA COMMUNE DE PARIS

La population municipale correspond aux personnes ayant leur résidence habituelle dans la commune, selon les règles du recensement de la population. Les données ci-dessous sont exprimées en habitants.

Population municipale de Paris selon le millésime de recensement

Millésime	Population municipale (habitants)
2010	2 243 833
2015	2 206 488

Source : INSEE, populations légales, commune de Paris, millésimes 2010 et 2015.

DT 3 : SITUATION CIVIQUE : ACCUEIL DU PUBLIC DANS UN ÉQUIPEMENT MUNICIPAL

Lors d'une vacation dans un équipement sportif municipal ouvert au public, un visiteur demande à l'agent de sécurité de refuser l'entrée à une autre personne en raison de sa religion supposée. Aucun élément ne signale un trouble à l'ordre, un risque particulier ou une règle d'accès applicable qui justifierait ce refus. L'agent doit assurer la sécurité, appliquer les consignes légitimes du site, rester impartial et rendre compte à sa hiérarchie.

Repère de droit : l'article 1er de la Constitution du 4 octobre 1958 dispose que « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. »

Source du repère : Constitution du 4 octobre 1958, article 1er. La situation est un cas d'étude destiné à la réflexion civique.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document de préparation orale : repères pour présenter un document

À RENDRE AVEC LA COPIE

Support de préparation orale non remis au jury. Compléter les rubriques utiles au thème tiré au sort pendant les cinq minutes de préparation.

Fiche de préparation orale

Repère	Notes du candidat
Thème tiré au sort	.....
Nature, date et source du document	.....
Idée principale ou évolution observée	.....
Connaissances, notions et repères à mobiliser	.....
Intérêt et limite du document ou argumentation civique	.....

Prendre des notes brèves pour organiser la présentation et l'échange avec l'examinateur.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.